

Conseil Municipal de la commune de Thoiras

En séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Thoiras, dûment convoqué en session ordinaire le 15 mars 2018, s'est réuni en la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur le 1^{er} adjoint au maire, Bernard REY.

Étaient présents : Lionel ANDRÉ, Bernard REY, Christel PRADEILLES, Anne-Isabelle BOLLON, Thierry MICHOTTE DE WELLE et Gilles MORANGE.

Étaient absents : Françoise BERNEL-ROGNON, Lucette BAUDOIN, Christiane CAUDRON, Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY et Claude LAFONT.

Procurations de : Lucette BAUDOIN à Gilles MORANGE, Françoise BERNEL-ROGNON à Anne-Isabelle BOLLON, Christiane CAUDRON à Bernard REY, Claude LAFONT à Thierry MICHOTTE DE WELLE et Anne-Marie LE TRON-GOLDSWORTHY à Lionel ANDRÉ.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Est nommée **secrétaire de séance** : Thierry MICHOTTE DE WELLE, Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Séance ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 ;
- 2) Compte Administratif 2017 ;
- 3) Compte de Gestion 2017 ;
- 4) Amortissement 2018 (SIE au 204) ;
- 5) Affectation des résultats 2017 ;
- 6) Taux des Impôts Locaux 2018 ;
- 7) Budget Primitif 2018 ;
- 8) Questions diverses.

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2018.

28/2018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Maire présente au Conseil Municipal son rapport comparatif entre les éléments prévus au Budget Primitif 2017 et les opérations réalisées paraissant au Compte Administratif 2017, pour chaque section en recettes et en dépenses, par article et par chapitre.

Le compte administratif se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	341 833,09 €
Recettes	<u>416 032,71 €</u>
Résultat de la section en 2017	74 199,62 €
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>101 940,90 €</u>
Résultat de clôture 2017	176 140,52 €

Section d'investissement

Dépenses	219 373,63 €
Recettes	<u>223 420,77 €</u>
Résultat de la section en 2017	4 047,14 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	<u>- 14 328,19 €</u>
Résultat de clôture 2017	- 10 281,05 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : **165 859,47 €**

Le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif.

M. Bernard REY, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance pour les débats et le vote du compte administratif 2017 présenté par le Maire, en tous points identique au Compte de Gestion établi par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2017, tel que détaillé, au chapitre, ci-dessus.

ADOPTÉ à 09 voix pour.

29/2018 – COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations paraissent régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par M. Pascal FRITISSE, Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

30/2018 – AMORTISSEMENT 2018 DES SUBVENTIONS VERSÉES AU SIE (ART. 204)

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 38/2016 du 14 décembre 2016 fixant à **15 ans** la durée d'amortissement linéaire des subventions d'équipement versées aux organismes publics par l'article 204.

Il s'agit ici de l'amortissement de la participation de la commune aux travaux de renforcement du réseau électrique financé par le SIE (Syndicat Intercommunal d'Électrification) de 2010 à 2012.

L'amortissement à prévoir pour 2018 s'établi selon le tableau ci-dessous :

Année entrée	Objet	Montant dépenses	Durée amortissement	Nb années amorties	Capital amorti	Années à amortir	Reste à amortir	Amortissement annuel	Sortie de l'amortissement
2011	Renforcement poste Lelze	1 172.40	15	9	703.44	6	468.96	78.16	2026
2012	Renforcement poste Mas du Pont	3 748.20	15	8	1 999.04	7	1 749.16	249.88	2027
2013	Renforcement poste Buyère - Malérargues	3 721.07	15	7	1 736.49	8	1 984.58	248.07	2028
TOTAL		8 641.67			4 438.97		4 202.70	576.11	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le tableau d'amortissement ci-dessus et décide de provisionner le montant de **576,11 €** aux articles 681/042 et 280411/040 du budget prévisionnel 2018.

31/2018 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2017

Le Compte Administratif 2017 fait paraître les résultats suivants :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Résultats de l'exercice 2017	74 199,62 €	4 047,14 €
Résultats antérieurs	101 940,09 €	- 14 328,19 €
Résultats globalisés de l'exercice 2017	176 140,52 €	- 10 281,05 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 165 859,47 €

Le résultat excédentaire en section de fonctionnement de l'exercice 2017, doit prioritairement couvrir le déficit constaté de la section d'investissement.

Il est donc nécessaire d'affecter **10 281,05 €** en recette de la section d'investissement, par l'article 1068.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- **10 281,05 €** en dépenses d'investissement à l'article **001** pour constat
- **10 281,05 €** en recettes d'investissement à l'article **1068**
- **165 859,47 €** en recette de fonctionnement à l'article **002**

32/2018 – TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal de s'orienter vers une augmentation des taux d'imposition directe pour l'exercice 2018.

Considérant :

- les besoins financiers nécessaires au bon fonctionnement de la commune,
- la récupération par la communauté Alès Agglomération de 6 points du taux de la taxe du foncier bâti des communes,
- le constat que les taux pratiqués par la commune de Thoiras sont très bas en comparaison des autres communes de moins de 500 habitants (taux moyens en 2015 : TH : 19.79%, TFB : 16.39%, TFNB : 42.35%).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide une **augmentation de 1,50 %** des taux de la fiscalité directe locale pour 2018, pour un produit fiscal attendu de 87 634 €, tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2017	Proposition Taux 2018	Produit attendu
Taxe d'habitation	562 900 €	10,71 %	10.87 %	61 187 €
Taxe sur le foncier bâti	409 000 €	4,95 %	5,02%	20 532 €
Taxe sur le foncier non bâti	16 600 €	35,10 %	35.63%	5 915 €
Recette attendue				87 634 €

(Coefficient multiplicateur du taux 2017 : 1,014752)

33/2018 – BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Prévisionnel 2018 proposé par le maire au vote du conseil municipal chapitre par chapitre pourrait se présenter ainsi :

En section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 – charges à caractère général :	113 675,00 €
Chapitre 012 – charges de personnel :	205 200,00 €
Chapitre 65 – charges de gestion courante :	34 780,00 €
Chapitre 66 – charges financières :	16 280,00 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles :	9 100,00 €
Chapitre 022 – dépenses imprévues :	4 818,47 €
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement :	145 293,89 €
Chapitre 042 – dotation aux amortissements :	576,11 €

Recettes

Chapitre 002 – résultat reporté	165 859,47 €
Chapitre 013 – atténuation de charges :	2 000,00 €
Chapitre 70 – produits des services :	80 745,00 €

Chapitre 73 – impôts et taxes :	152 208,00 €
Chapitre 74 – dotations et participations :	79 211,00 €
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante :	48 000,00 €
Chapitre 77 – produits exceptionnels :	700,00 €
Chapitre 042 – Opérations entre sections :	1 000,00 €

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à : 529 723,47 €

Section d'investissement

Dépenses

001 : Solde d'exécution antérieur (déficit)	10 281,05 €
Chapitre 16 - remboursement des emprunts :	43 500,00 €
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles :	1 000,00 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles :	262 140,00 €
Chapitre 23 – immobilisations corporelles en cours :	1 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations entre sections :	1 000,00 €

Recettes

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement :	145 293,89 €
Chapitre 040 – opération d'ordre entre sections (amortissements) :	576,11 €
Chapitre 10 – dotations et fonds divers :	22 131,05 €
Chapitre 13- subventions d'investissement :	90 920,00 €
Chapitre 16 – emprunts :	60 000,00 €

En section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à : 318 921,05 €

Le Budget Primitif 2018 présente un montant global de 848 644,52 €

Pour mémoire, le BP global 2017 s'élevait à 857 933,41 €.

Après avoir délibéré chaque chapitre du budget prévisionnel ainsi présenté, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2018, tel que proposé ci-dessus, pour un montant global de 848 644,52€.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Terrain Multisports** : un panneau énumérant les interdictions et précautions pour le respect des lieux et des personnes est à prévoir (interdiction de fumer, volume sonore, horaires éventuellement ...).
- **Commune nouvelle**: En cas de création, durant la période transitoire, du 01/01/2019 aux prochaines élections municipales, tous les conseillers des communes d'origine siègent au sein du nouveau conseil municipal. Suite aux élections municipales, le conseil municipal de la nouvelle commune sera composé de 19 membres et un seul représentant siègera aux débats d'Alès Agglomération. La nouvelle commune serait composée de communes déléguées, ce qui implique qu'au sein du nouveau conseil il y aurait 1 maire délégué par commune d'origine.
- **Référent Ambroisie** : Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) demande à la commune de désigner un bénévole faisant office de référent ambroisie sur son territoire. L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant. Le référent, après une réunion de formation, participera au repérage de foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics et sensibilisera la population et les propriétaires concernés par la mise en place de mesures de prévention et de lutte contre cette invasive allergisante.
M. Gilbert Calcatelle se propose et le conseil accepte de le désigner référent ambroisie auprès de l'ARS.
- **Grands Sites Occitanie (GSO)** : La commune de Thoiras fait partie des quelques communes au cœur du projet GSO de la Région. Afin d'avoir plus d'informations, la directrice de Cévennes Tourisme, accompagnée de M. Savit d'Alès Agglomération, souhaite rencontrer les élus et aborder les sujets de la Maison de la Randonnée et des chemins de randonnée. A ce propos, les élus rappellent que le chemin de randonnée qui passait par le site impacté par la pollution des anciens sites miniers, a été déclassé par le Département et débalisé par Alès Agglomération.
- **Prochaine séance du conseil municipal** : mercredi 16 mai 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35